Page 01_Mise en page 1 09/09/2022 18:14 Page 1



Algérie-Russie

SIGNATURE PROCHAINE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE

Page 2

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7387 - DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

GOUVERNEMENT

Tebboune procède à un remaniement partiel

Page 3

FONDS DÉTOURNÉS VERS L'ÉTRANGER

LE RÈGLEMENT À L'AMIABLE COMME OPTION

C'est avec l'avènement du mouvement populaire le Hirak en 2019 que le débat autour de la restitution des fonds détournés vers l'étranger a commencé. Les manifestants algériens ont dénoncé, lors des marches du vendredi, les pratiques de l'ancien régime politique, la corruption, la rapine et le transfert de capitaux à l'étranger par des moyens illicites. A cette époque, on évoquait partout des sommes faramineuses en milliards de dollars détournés en Europe, à Dubaï, en Amérique, voire en Asie. Les pontes de l'ancien régime avaient acheté des biens, de luxueuses villas, des hôtels et des complexes ; certains même ont acheté des usines ou pris des actifs dans des sociétés étrangères.

Page 3



RENTRÉE SCOLAIRE

La hantise de la surcharge des classes

Page 4

MORT D'ELIZABETH II

LE PRINCE CHARLES DEVIENT LE ROI CHARLES III

Page 7

REPRISE EN PRÉSENTIEL À L'UNIVERSITÉ

Une décision saluée par les enseignants

Page 4

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

Page 02_Mise en page 1 09/09/2022 17:36 Page 1

ALGÉRIE - RUSSIE

Vers la signature d'un accord de partenariat stratégique approfondi

L'Algérie et la Fédération de Russie devront signer prochainement un accord de partenariat stratégique approfondi, servant de «nouveau jalon» dans les relations historiques entre les deux pays. C'est ce qu'a fait savoir, avant-hier, l'ambassadeur russe en Algérie, Valerian Shuvaev.



Lors d'une conférence de presse, organisée au siège de l'ambassade russe à Alger, M. Shuvaev a expliqué que cet accord, qui a été peaufiné depuis plusieurs mois par les autorités des deux pays, est censé élever le niveau de coopération entre Alger et Moscou au rang de «partenariat stratégique approfondi», assurant par la même occasion que les deux parties œuvrent d'arrache-pied pour la préparation des termes d'un accord à la hauteur des aspirations des deux dirigeants, algérien et russe.

L'accord de partenariat stratégique approfondi sera signé, selon toute vraisemblance, avant la fin de l'année en cours, lors de la visite officielle du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à Moscou.

S'agissant de l'adhésion de l'Algérie aux BRICS, l'ambassadeur russe a souligné que son pays y est favorable, «ainsi que les autres pays membres», à ce que l'une des grandes puissances africaines» rejoigne ce club d'économies émergentes formé du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud. Il a tout de même précisé que l'étude de la candidature et les démarches d'adhésion peuvent prendre du temps, car c'est «une première depuis la création de ce groupe».

Le diplomate russe a également révélé que le président Vladimir Poutine a reçu de son homologue algérien la lettre d'adhésion aux BRICS, «qu'il a d'ailleurs accepté», ajoutant que son pays soutient cette demande et œuvrera à ce que son «allié traditionnel» soit membre de ce puissant club économique.

Concernant le dossier de la coopération bilatérale, le nouveau chef de la représentation diplomatique russe en Algérie, qui a annoncé dans la foulée la tenue, à la fin du mois de septembre à Alger, de la 10e session de la commission mixte intergouvernementale algéro-russe économique et commerciale, scientifique et culturelle, a estimé que les relations commerciales entre les deux pays ont de bonnes perspectives de développement et de diversification.

«Même si la coopération militaire et technique représente le plus gros des échanges, l'Algérie et la Russie œuvrent ensemble, à un haut niveau, à booster, à élargir et à diversifier la coopération dans tous les domaines, y compris la recherche scientifique et technologique», a souligné le diplomate russe, qui est arrivé à Alger au début du mois d'août dernier.

GAZ ALGÉRIEN VERS L'EUROPE

Au sujet de l'augmentation des livraisons du gaz algérien vers les pays européens sur toile de fond de la crise en Ukraine, qui a déstabilisé le marché gazier et pétrolier, M. Shuvaev a assuré que son pays «comprend parfaitement» que l'Algérie œuvre pour assurer ses intérêts économiques et que cela «ne dérange nullement Moscou».

«Nos partenaires ont le droit de profiter de la hausse des prix du gaz», tout en assurant que la Russie «ne s'effondrera pas en arrêtant l'exportation du gaz vers l'Europe», mais elle s'adapte à la nouvelle situation et réorganise ses priorités, «même si cela nécessite des mesures et du temps».

Il convient de rappeler que le géant gazier russe Gazprom avait annoncé, au début de septembre courant, que le gazoduc Nord Stream, qui alimente l'Europe et qui devait reprendre du service samedi dernier, après une interruption de trois jours pour des opérations de maintenance, serait finalement «complètement» arrêté jusqu'à la réparation d'une turbine, sans préciser de date pour la reprise.

Par ailleurs, et concernant la présence de la Russie en Afrique, notamment dans les pays du Sahel, M. Shuvaev a précisé qu'elle entre dans le cadre de la coopération bilatérale avec ces pays afin d'apporter le soutien nécessaire aux gouvernements et surtout aux populations locales, tout en soulignant le cadre légal de cette présence.

«Contrairement aux anciennes puissances coloniales, la présence russe dans les pays africains intervient suite à la demande des gouvernements légitimes, qui sont rassurés que le problème de l'ingérence dans leurs affaires internes ne se posera jamais avec le partenaire russe», a-t-il dit, ajoutant que la Russie travaille avec ses partenaires en Afrique pour garantir la stabilité et le développement de la région.

Mohamed Mecelti

SOCIÉTÉ CIVILE

Début des travaux du forum international

LES TRAVAUX du Forum intergénérationnel pour le soutien à l'action arabe commune débuteront aujourd'hui à Oran. L'événement, qui s'étalera jusqu'au 15 du mois en cours, représente une occasion pour toutes les forces vives de la société arabe d'apporter leurs contributions sur les moyens de relever les défis importants auxquels fait face le monde arabe. Selon le communiqué de l'Observatoire national de la société civile (ONSC), cet événement, qui sera sanctionné par une série de recommandations, lesquelles seront soumises aux autorités concernées, représente «un appui aux efforts de l'Algérie pour la promotion de l'action arabe commune». La même source indique que plusieurs pays arabes prendront part à cette première édition, citant la Tunisie, le Bahreïn, le Koweït, la Mauritanie, les Emirats arabes unis, Oman, l'Egypte, la Syrie, la Palestine, l'Irak, le Soudan, la Libye, le Liban, la Jordanie, le Qatar, l'Arabie saoudite et le Yémen. Il est souligné que de nombreuses personnalités y prendront part, à l'instar d'anciens hauts responsables, de militants de la société civile, de personnalités académiques, d'intellectuels, afin de partager leurs points de vue concernant les importants dossiers communs, considérés comme une priorité dans le monde arabe. Cependant, poursuit la même source, «les participants évoqueront plusieurs questions relatives au rôle de la société civile face aux défis nationaux et internationaux à travers la vulgarisation des valeurs et des principes visant à promouvoir et à développer les sociétés et les concepts des droits et libertés fondamentaux, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et énergétique ainsi que le changement climatique.

Au cours de ce forum, d'autres thèmes, en relation avec le processus de l'action arabe commune, seront abordés, en mettant l'accent sur la dimension populaire dans la gestion de l'action arabe commune, et ce dans le souci de consolider la solidarité arabe, de développer les mécanismes de l'action arabe et de réaliser davantage de complémentarité et d'unité entre les enfants de la nation arabe.

L'Observatoire national de la société civile a défini cinq ateliers pour le débat, portant notamment sur «le parcours de l'action arabe, les perspectives ; le rôle de la société civile face aux défis internationaux dans le monde arabe ; la dimension populaire dans la réforme et le développement du système d'action arabe commune ; les moyens d'activer la participation de la société civile dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ; la manière de faire revivre la mémoire et la communication intergénérationnelle au service de l'action arabe commune».

Sarah Oubraham

Page 03_Mise en page 1 09/09/2022 17:20 Page 1

FONDS DÉTOURNÉS VERS L'ÉTRANGER

LE RÈGLEMENT À L'AMIABLE COMME OPTION

C'est avec l'avènement du mouvement populaire le Hirak en 2019 que le débat autour de la restitution des fonds détournés vers l'étranger a commencé. Les manifestants algériens ont dénoncé, lors des marches du vendredi, les pratiques de l'ancien régime politique, la corruption, la rapine et le transfert de capitaux à l'étranger par des moyens illicites. A cette époque, on évoquait partout des sommes faramineuses en milliards de dollars détournés en Europe, à Dubaï, en Amérique, voire en Asie. Les pontes de l'ancien régime avaient acheté des biens, de luxueuses villas, des hôtels et des complexes ; certains même ont acheté des usines ou pris des actifs dans des sociétés étrangères.



Les Algériens revendiquaient avec force, lors des manifestations populaires, la poursuite en justice des coupables et la récupération de ces fonds. Ce point a d'ailleurs été au cœur de la campagne électorale de la présidentielle de décembre 2019, durant laquelle les candidats avaient promis de concrétiser cette revendication devenue populaire.

Or, trois ans sont déjà passés mais les autorités courent derrière cet objectif sans succès, et ce en dépit de procès contre les hommes d'affaires et de hauts responsables de l'Etat, condamnés à de lourdes peines de prison. Si les biens locaux des personnes condamnées ont été récupérés, ce n'est pas le cas de l'argent transféré à l'étranger.

Ce dossier s'est avéré plus compliqué que prévu. Des Etats ont montré des réticences et n'ont jamais répondu positivement aux demandes algériennes. Même les banques étrangères ont carrément refusé, pour différentes raisons, de donner un avis favorable aux doléances algériennes.

Cette fois, le gouvernement veut changer de stratégie. Il opte officiellement pour l'option du règlement à l'amiable. Une option qui a été proposé il y a quelque temps par des juristes, des avocats et des hommes politiques, qui avaient pris l'exemple de certains Etats ayant choisi cette méthode.

Maintenant, c'est chose faite. Un nouveau mécanisme sera introduit dans la loi pour régler ce problème et renflouer le Trésor public. C'est ce mercredi, lors d'une réunion du gouvernement, que ce dossier a été abordé.

Le gouvernement a entendu une communication présentée par le ministre de la Justice, Abderrachid Tebbi, sur un avant-projet de loi relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger, et la révision de la loi relative à la lutte contre la corruption.

L'objectif de ce projet de loi est d'introduire légalement cette méthode de négociation à l'amiable afin de concrétiser la récupération des fonds détournés par les hommes d'affaires condamnés pour des faits liés à la corruption. Le texte examiné propose un «nouveau cadre juridique qui donne la priorité au recouvrement des fonds qui font l'objet de ces infractions et la préservation des intérêts du Trésor public, en favorisant davantage le recours aux mécanismes de règlement à l'amiable», précise le communiqué, sans donner d'autres détails.

Le ministre de la Justice a présenté aussi une «communication portant sur les grands axes de la révision en cours de la loi n° 06-01 du 20/02/2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.»

Ce projet vise principalement la «création d'une agence nationale de gestion des avoirs saisis, gelés et confisqués issus de la corruption», selon la même source.

Les détails de ce nouveau dispositif, il faut les trouver dans les propos du Premier ministre Aïmène Benabderrahmane, qui a soulevé la question au Parlement il y a quelques mois en réponse à des députés, faisant état de «l'adoption d'une approche globale concernant ce dossier (argent pillé) à travers la mise en place de mécanismes de coordination de haut niveau, outre le lancement d'une série de procédures avec les pays vers lesquels les fonds pillés ont été détournés».

Concernant le mécanisme de règlement à l'amiable pour la récupération des fonds pillés détournés vers l'étranger, M. Benabderrahmane a indiqué que ce mécanisme «s'est avéré efficace dans de nombreux pays et est considéré comme une pratique idéale et efficiente dans la lutte contre la corruption».

Cependant, il ne concerne pas les personnes physiques mises en cause ni les sanctions prononcées à leur encontre, mais concerne plutôt les personnes morales, à savoir les sociétés étrangères impliquées dans des opérations de corruption, qui ont également bénéficié de ces fonds détournés dans le cadre de transactions et de projets, objet de pratiques de corruption.

Il par ailleurs réitéré «la volonté de l'Etat de lutter, sans relâche, contre la corruption et les corrupteurs et de récupérer l'argent du peuple pillé, et ce par la mobilisation de toutes les institutions de l'Etat, y compris son poids diplomatique, dans le strict respect de la loi et de l'indépendance de la justice».

Il a déclaré que l'Etat ne cédera sur aucun dinar volé ou détourné, ni aucune parcelle de terrain pillé ou détourné de sa vocation. C'est là une ''amana'' que nous veillerons tous à préserver».

Pour rappel, le président Abdelmadjid Tebboune a fait de la lutte contre la corruption et particulièrement de la question de la récupération de l'argent détourné par les oligarques l'un des principaux thèmes de son programme présidentiel.

Mohamed Kouini

GOUVERNEMENT

Tebboune procède à un remaniement partiel

LE PRÉSIDENT de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a procédé jeudi à un remaniement ministériel du gouvernement conduit par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, et qui a touché six portefeuilles.

Ce remaniement a vu l'arrivée de cinq nouveaux ministres et le changement de portefeuille pour M. Kamel Beldjoud qui quitte le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et rejoint celui des Transports, en remplacement de M. Moundji Abdellah nommé Secrétaire général de la Présidence de la République en remplacement de M. Mohamed El Amine Messaid, décédé en août dernier.

Au chapitre des nouveaux ministres ayant rejoint le gouvernement, M. Brahim Merad (Médiateur de la République) est nommé ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, M. Kamel Bidari (Recteur de l'université de M'sila) est nommé ministre de l'Enseignement supérieur et de la



Recherche scientifique, alors que M. Lakhdar Rakhroukh, P-dg du Groupe Cosider, s'est vu confier le poste de ministre des Travaux publics, département auquel se sont rajoutées l'Hydraulique et les Infrastructures de base.

M.Ali Aoun, qui occupait jusque-là le poste de directeur général de la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), a été nommé ministre de l'Industrie pharmaceutique, en remplacement de M. Djamel Benbahmed, au moment où M. Abdelhak Saihi (Secrétaire général du ministère de la Santé) s'est vu confier le portefeuille de ce département ministériel, en remplacement de M. Abderrahmane Benbouzid, appelé à d'autres fonctions. Suite à ce remaniement, le département de l'Environnement, occupé par Mme Samia Moualfi, s'est vu confier également les Energies renouvelables. Il a été également procédé à la fusion des ministères délégués chargés de l'Economie de la connaissance et des Start-up avec le ministère délégué chargé des Micro-entreprises et leur promotion au rang de ministère à part entière, confié à M. Yacine El-Mahdi Oualid.

Ce remaniement ministériel a été annoncé, il y a quelques semaines, par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, assurant qu'il s'inscrit dans «l'ordre naturel des choses».

Lors de sa rencontre périodique avec la presse nationale fin juillet dernier, le Président Tebboune avait déclaré qu'il y aura un remaniement ministériel, le qualifiant de «chose normale qui intervient dans tous les gouvernements du monde», soulignant que le choix des ministres obéit aux critères de la compétence «pour appliquer nos engagements».

S. O. Brahim

Page 04_Mise en page 1 09/09/2022 17:25 Page 1

RENTRÉE SCOLAIRE

La hantise de la surcharge des classes

La prochaine rentrée scolaire risque d'être très difficile. Le retour au système d'enseignement habituel va certainement faire ressortir l'épineux problème de surcharge de classes. Les parents d'élèves, les enseignants et les syndicats affichent leur appréhension et tirent la sonnette d'alarme. Ils estiment nécessaire de prendre des mesures urgentes pour réduire le nombre d'élèves par classe, notamment dans le cycle primaire.



Suite à une stabilisation de la situation sanitaire, après une quatrième vague moins dangereuse que les précédentes, le ministère de l'Education a pris la décision d'un retour à la normale des cours et de l'annulation du système de groupes, et ce dès la prochaine rentrée scolaire 2022/2023. Les élèves devront donc reprendre une scolarité ordinaire, avec un emploi du temps complet. Les syndicats, qui ne sont pas contre l'idée de retourner à un système ordinaire, ont cependant émis des réserves, notamment concernant le nombre d'élèves en classe, jugé trop élevé.

Outre les retards que connaît la réalisation de certains nouveaux établissements scolaires et le déficit en enseignants, le problème de la surcharge des classes va se poser avec acuité pour la prochaine rentrée.

Le secrétaire général du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef), Boualem Amoura, a soulevé plusieurs points qui caractérisent la prochaine rentrée scolaire. Ils s'attendent à ce qu'elle soit la plus difficile, depuis des années, surtout après la décision d'un retour au système scolaire ordinaire. Contacté par le Jeune Indépendant, M. Amoura a fait allusion au problème de la surcharge des classes qui préoccupe sa formation syndicale depuis des années. Il n'exclut pas d'avoir des classes à plus de 50 élèves. Le syndicaliste a affirmé que «ce phénomène ne date pas d'aujourd'hui mais bien avant la Covid-19, et nous avons dénoncé ce problème», a-t-il déclaré. Il a fait savoir que, sur la base des rapports soumis par les bureaux de wilaya du syndicat, il a été constaté que de nombreux établissements scolaires au niveau national devront faire face à une grave crise de surcharge dans les classes de 1re et 3e années moyennes, car le nombre d'élèves atteindra 54 élèves par classe, et ce en raison du taux élevé de passage de la 5e année primaire aux classes supérieures, en particulier après l'annulation de l'examen de fin d'études primaires. Ajouté à cela le taux de redoublement parmi les élèves de 1re année moyenne.

Le premier responsable du Satef a ajouté que la crise de la surcharge de classes s'étendra au cours de la prochaine année scolaire dans le cas où les directions de l'éducation, au niveau de toutes les wilayas, ne reçoivent pas les nouvelles infrastructures de base, tels les établissements et les restaurant scolaires ainsi que les annexes. «Etant donné qu'ils sont obligés de fournir une place pédagogique pour chaque élève, ils seront amenés à recourir au bricolage et ne pas penser à trouver de vrais solutions à la problématique, ce qui est principalement représenté dans l'exploitation des «classes mobiles» ou ce qu'on appelle «les classes rotatives», notamment dans les cycles moyen et secondaire», a-t-il indiqué.

Selon lui, ces procédures provoqueront le chaos dans les établissements scolaires et feront perdre du temps, de dix minutes à un quart d'heure, dans le processus de déplacement des élèves entre les annexes. «Les responsables des établissements scolaires vont devoir travailler dans le système de double vacation et même en système de triple vacation dans certaines écoles primaires, et ce afin d'accueillir le grand nombre d'élèves», a-t-il affirmé.

Il convient de rappeler que près de 11 millions d'élèves feront leur rentrée le 21 septembre au titre de l'année scolaire 2022/2023. Une rentrée scolaire qui sera marquée par le retour au système d'enseignement classique, après deux années passées sous le régime de système de groupes, et ce dans le cadre des mesures exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19. La nouveauté pour cette année, c'est l'introduction, à partir de la présente année scolaire, de l'anglais dès la 3e année primaire. A l'occasion de l'exercice 2022/2023, le ministre de l'Education a également annoncé des mesures relatives à l'allègement du cartable.

Lynda Louifi

REPRISE EN PRÉSENTIEL À L'UNIVERSITÉ

Une décision saluée par les enseignants

C'EST un retour à la normale dans le mode d'enseignement dans les universités. Après avoir adopté, les deux dernières années, le mode d'enseignement hybride (en présentiel et en distanciel), imposé par la crise sanitaire, l'université va retrouver, à la rentrée universitaire 2022/2023, l'enseignement en présentiel. L'enseignement à distance ne sera pas pour autant abandonné, d'autant qu'il est appelé à être valorisé en complément du mode en présentiel. Les enseignants universitaires saluent cette décision.

Après le bilan mitigé concernant l'enseignement à distance par des enseignants qui ont relevé des lacunes dans son application, principalement pour ce qui est de l'assiduité des étudiants et la difficulté de leur évaluation, certains ont même affirmé que «c'était une mauvaise expérience».

Pour cette rentrée universitaire, Abdelbaki Benziane, désormais ex-ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique car remplacé par Kamel Bidari suite à un remaniement partiel du gouvernement opéré par le président de la République, avait confirmé la reprise de l'enseignement en présentiel. Lors d'une rencontre, tenue avant-hier avec les partenaires sociaux et consacrée aux préparatifs de la prochaine rentrée universitaire, prévue le 17 septembre prochain, il avait affirmé que toutes les mesures nécessaires avaient été prises pour la reprise de l'enseignement en présentiel pour l'année universitaire 2022/2023. Il avait ainsi mis l'accent sur l'importance de la reprise de l'enseignement en présentiel après l'amélioration de la situation sanitaire, mais cela ne veut pas dire que l'enseignement à distance est complètement abandonné.

M. Benziane a qualifié ce mode d'enseignement d'»acquis» qu'il importe de valoriser. Il avait, dans ce sens, mis l'accent sur l'exploitation optimale de l'enseignement à distance, qu'il importe de valoriser en complément du mode en présentiel, et ce afin d'améliorer la qualité de la formation.

Les enseignants universitaires que le Jeune Indépendant a pu contacter ont salué cette décision, d'autant que l'application de l'enseignement à distance n'a pas été une tâche facile et des dysfonctionnements ont été signalés. Les étudiants ont aussi signalé des difficultés dans l'application de l'enseignement en ligne, notamment pour ce qui est de l'accès à un ordinateur et au réseau Internet.

Pour les enseignants, rien ne peut remplacer le présentiel. C'est ce qu'a confirmé Sarah, enseignante à la faculté de biologie, à l'université de Boumerdès. «Le retour au système d'enseignement en présentiel est une excellente décision. Il n'y a pas mieux que le présentiel», a-t-elle affirmé, signalant, cependant, les avantages de l'enseignement en ligne. «Comme ça, on pourra finir les programmes d'enseignement», a précisé l'enseignante, laquelle a signalé le fait que durant les deux dernières années, les programmes n'ont pu être achevés. L'évaluation de l'étudiant va être aussi plus facile maintenant, selon l'enseignante. «Cela va nous permettre d'être plus correct dans l'évaluation de l'étudiant», a-t-elle fait savoir, évoquant la charge de travail des enseignants durant l'application de l'enseignement hybride.

Enseignant d'économie à l'université de Tizi Ouzou, Karim a estimé que le retour à l'enseignement en présentiel annonce un retour à la normale. Selon lui, l'enseignement en ligne a certes beaucoup d'avantages mais on n'est pas encore prêts à l'adopter, encore moins, à le pérenniser.

Amélioration de l'encadrement pédagogique

M. Benziane avait, par ailleurs, annoncé la réception de 45 000 places pédagogiques durant les mois d'août et de septembre, ce qui a permis de porter, avait-il dit, «la capacité d'accueil à 1 456 500 places pédagogiques à travers tout le réseau universitaire». Pour ce qui est des résidences universitaires, il a fait savoir que 20 500 lits, dont 6 000 dans des résidences en cours de rénovation, ont également été réceptionnés, portant ainsi le total à 640 500 lits».

Il a affirmé que les responsables des œuvres universitaires ont été instruits afin de veiller au «suivi des opérations d'équipement et de réhabilitation des résidences universitaires, et à l'installation des commissions chargées des préparatifs de la rentrée universitaire au niveau de chaque cité universitaire».

Il avait également noté l'amélioration de l'encadrement pédagogique des étudiants. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il avait annoncé l'organisation, en octobre prochain, de la 3e session d'habilitation universitaire pour la promotion au grade de maître de conférences classe A, ajoutant qu'en novembre se tiendrait la 48e session de la commission universitaire nationale (CUN) de promotion au grade de professeur. 2 186 maîtres-assistants classe B vont être aussi recrutés, en sus du renforcement de l'encadrement administratif.

«4 150 postes budgétaires sont prévus, dont 846 postes au titre du recrutement externe et 3 304 postes réservés aux promotions internes», avait indiqué l'ex-ministre, qui a aussi fait savoir que «250 postes budgétaires seront réservés au recrutement des docteurs en vue d'améliorer la qualité de l'encadrement administratif dans les établissements du secteur».

Lilia Aït Akli

Page 05_Mise en page 1 09/09/2022 17:31 Page 1

RENTRÉE SCOLAIRE À MÉDÉA

Le wali fait le point sur les préparatifs

Les journalistes et correspondants locaux ont été conviés à assister, mercredi au siège de la wilaya, à une conférence de presse donnée par le wali de Médéa, Djahid Mous, concernant l'état d'avancement de la préparation de la rentrée scolaire et universitaire 2022/2023 et les nouvelles infrastructures d'enseignement réalisées qui seront être mises en service à cette occasion.



Dans son déroulé des statistiques relatives au secteur de l'éducation, le 1er responsable de la wilaya fera état des efforts accomplis pour la livraison des nouveaux établissements, dont 9 écoles primaires, 2 CEM, et 3 lycées, 41 classes en extension et 4 cantines, rappelant au passage que nombre de ces nouveaux établissements a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre par les services de la wilaya d'une opération de récupération et de reconversion des locaux professionnels et casernes de la garde communale abandonnés. En dépit des efforts accomplis, le secteur éducatif dont les effectifs scolarisés oscillent autour de 270.000 élèves répartis à travers les 3 cycles n'en continuera pas moins d'enregistrer des situations de surcharge des classes dans certaines zones à forte concentration de population, «situation engendrée par les retards accusés durant ces deux dernières années en matière de lancement des programmes de réalisation des infrastructures scolaires», retards qui sont souvent causés par un manque flagrant de terrains d'assiette dans les grands centres urbains.

La scolarisation des élèves dans les zones rurales et éloignées ne devra pas pâtir du manque de transport scolaire pour «ne laisser aucun élève sans possibilité de se rendre à son école», car, dira le wali, une flotte de 730 véhicules est mobilisée pour le ramassage scolaire alors qu'il a été donné la possibilité aux communes de recourir à la location de véhicules si le besoin s'en fait sentir. Interrogé sur le volet relatif aux cantines scolaires, le wali indiquera que 715 écoles en sont pourvues, soit un taux de couverture de 92 %, pour lesquels un montant de 78,5 milliards de cts a été mobilisé, un financement provenant essentiellement du Fonds des collectivités locales à hauteur de 77 milliards de cts et la contribution des communes égale à 1,5 milliards de cts.

La concrétisation de la nouvelle politique de numérisation du secteur de l'éducation a été évoquée par le chef de l'exécutif qui a souligné les efforts de l'Etat en matière de dotation des écoles en tablettes électroniques pour atténuer le poids du cartable, une mesure qui va toucher dans un premier temps 32 établissements scolaires. C'est dans un contexte marqué par l'acquisition de 2 facultés de 3000 places pédagogiques chacune et d'une résidence universitaire de 2000 lits que se fera la rentrée universitaire qui s'effectuera cette année sans aucune contrainte inhérente aux capacités d'accueil des étudiants dans les différentes facultés et spécialités.

A propos de la résidence universitaire Koula vidée sur ordre de la tutelle pour des raisons de sécurité liées au problème de glissements de terrain, une expertise a été commandée pour une éventuelle autre utilisation par l'université, a précisé le wali. Ce dernier annoncera que le gel du projet de réalisation d'un restaurant central au nouveau pôle de Ouzera sera lancé dès aboutissement de la demande de levée du gel adressée aux autorités centrales.

Nabil Bey

AGRICULTURE

Henni préside une réunion avec les cadres du secteur

LE MINISTRE de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni a présidé une réunion avec les cadres du secteur et les directeurs des services agricoles (DSA) en présence du Secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), du président de la Chambre nationale d'Agriculture (CNA), des directeurs des Offices et des établissements économiques sous tutelle.

Cette réunion, tenue jeudi, a été consacrée aux préparatifs de la prochaine saison agricole 2022-2023 notamment la campagne labour-semailles, ainsi que l'investissement dans les autres cultures stratégiques dans le cadre de l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS), outre l'examen de plusieurs questions et dossiers prioritaires, indique un communiqué du ministère.

S'agissant de la campagne labour-semailles, le ministre a rappelé l'importance de cette campagne dans l'augmentation de la production nationale de céréales, ce qui exige, a-t-il dit, d'intensifier les préparatifs et consentir les efforts nécessaires pour sa réussite.

Dans ce cadre, le ministre a donné des instructions fermes aux cadres centraux et locaux du secteur pour suivre la campagne labour-semailles à travers l'intensification des efforts sur terrain en coordination avec tous les intervenants (chambres de l'agriculture et représentants de l'UNPA).

Il s'agira aussi de veiller à la prise en charge des préoccupations et des besoins des agriculteurs en matière de disponibilité des intrants, et au respect de l'itinéraire technique. M. Henni a insisté, en outre, sur la sensibilisation des agriculteurs à la nécessité de doter leurs exploitations en équipements d'irrigation complémentaire, notamment dans les wilayas du Nord.

Aussi, a-t-il tenu à rappeler les décisions de la dernière réunion interministérielle (Agriculture, Industrie et Ressources en eau) consacrée à l'examen de tous les aspects relatifs à l'irrigation agricole et aux équipements spécifiques à ce domaine, et ce, pour augmenter les superficies irriguées et étendre les capacités de stockage des céréales. A l'issue de cette réunion, il a été procédé à l'installation d'un groupe de travail chargé d'examiner les moyens à même de résoudre la problématique d'approvisionnement en eau d'irrigation. Un autre groupe de travail formé de représentants du secteur de l'Energie et des mines chargé du dossier des engrais et de l'électricité sera ultérieurement installé. Par ailleurs, le ministre a mis l'accent sur la réalisation des objectifs arrêtés dans les contrats de performance, «seul critère d'évaluation des cadres et responsables du secteur, notamment dans les filières stratégiques».

Hamid B.

TADMAÏT

Journée de vive agitation

LES PAISIBLES citoyens de la ville de Tadmaït et des villages environnants, las et frustrés des bars clandestins mis sur pied dans l'espace des hangars destinés initialement à abriter le marché de gros en fruits et légumes, ont décidé, jeudi dernier dans la matinée, de les raser complètement. Il convient de relever que cela fait très longtemps qu'ils se plaignent auprès des pouvoirs publics, alertant sur la nécessité impérative de moraliser les lieux publics se trouvant non loin de leur espace de vie, sans toutefois réussir à obtenir gain de cause.

La goutte qui a fait déborder le vase est la trouvaille, une semaine auparavant, d'un homme sans vie, abandonné à proximité de ces lieux que d'aucuns qualifient de «malsains». La victime avait la gorge tranchée. Cependant, selon des sources locales, pas la moindre goutte de sang n'a été remarquée sur le lieu où le cadavre a été retrouvé. Ce qui laisse penser que le crime a été commis ailleurs. La victime serait originaire de Tadmaït.

Les citoyens, outragés, ont décidé de passer à l'action en rasant complètement ces locaux servant de bars et autres activités relevant, il faut bien le reconnaître, de la débauche. L'opération de démolition des baraquements s'est déroulée sans heurts puisque les forces de la Gendarmerie nationale et de la police étaient présentes. Ayant jugé tout à fait légitime l'action correctionnelle des habitants de Tadmaït, les autorités ont décidé d'éliminer complètement ces espaces marqués par des actes immoraux au tronçon autoroutier de la localité.

Ainsi, personne n'aurait plus l'occasion de squatter ces lieux publics mais surtout de les utiliser à des fins non conformes à la morale et aux lois de la République.

Concernant le corps sans vie retrouvé non loin des baraquements, les enquêteurs n'ont pas tardé à l'identifier. Les assassins aussi. Ils seraient originaires des Ouadhias.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:40	12:27	16:01	18:49	20:09
CONSTANTINE	04:46	12:33	16:07	18:55	20:14
ALGER	04:58	12:45	16:19	19:07	20:27
OUARGLA	04:55	12:40	16:14	19:02	20:20
CHLEF	05:07	12:52	16:27	19:14	20:34
MOSTAGANEM	05:12	12:57	16:32	19:19	20:39
ORAN	05:16	13:00	16:35	19:22	20:41

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7387 – SAMEDI 10 SEPTEMRE 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	28°	21°
Oran	32°	19°
Constantine	34°	19°
Ouargla	43°	28°

INTRODUCTION DE LA FILIÈRE ARTS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

RÉUNION D'UNE COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE

La Commission interministérielle regroupant des cadres des deux départements de la Culture et des arts et de l'Education nationale s'est réunie à Alger en vue d'apporter les dernières retouches pour le lancement de la filière «Arts» dans l'enseignement secondaire, a indiqué un communiqué du ministère de la Culture et des Arts.



«La commission a mis en place un plan d'action efficient qui prévoit une série de «priorités» dont l'installation de commissions chargées de l'élaboration des programmes scolaires et des contenus des matières outre l'organisation d'une semaine d'information nationale sur la filière Arts dans l'enseignement secondaire», précise la même source.

La réflexion sur «la meilleure formule pour le lancement de cette initiative» figure parmi ces priorités, précise encore le communiqué ajoutant qu'il a été convenu du lancement de l'opération dans un lycée pilote à Alger (un seul établissement national) ouvert à tous les élèves intéressés.

La commission a également donné la priorité pour l'installation des commissions de sélection composées d'enseignants dans différentes spécialités artistiques relevant des établissements de la formation supérieure sous la tutelle du ministère de la Culture et des Arts.

Les commissions ont sillonné 50 wilayas dans le cadre de l'opération de sélection à laquelle plus de 1000 participants ont pris part. 168 élèves ont été retenus. La filière Arts qui s'étalera sur deux ans d'études est composée d'un tronc commun Lettres et d'un tronc commun Sciences et technologies. Elle sera ouverte au début de la 2e année secondaire et comprendra 4 options à savoir la musique, les arts plastiques, le théâtre et le cinéma audio-visuel.

La création de la filière Arts intervient en application des engagements du «Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en matière de la production intellectuelle, culturelle et artistique au service de la croissance économique, en vue de concrétiser le changement escompté pour la diversification de l'économie nationale à travers la promotion de l'éducation artistique dans le milieu scolaire.

Pour rappel, les concertations et les réunions entre les secteurs de la Culture et des arts, et de l'Education nationale ont été sanctionné par la signature le 15 mars 2022, d'un accord-cadre portant création et organisation du baccalauréat artistique, en concrétisation de la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, annoncée lors du Conseil des ministres du 18 avril 2021.

Le ministère de l'Education nationale avait annoncé par la suite la création de la filière «Arts» dans l'enseignement secondaire général et technologique à partir de l'année scolaire 2022-2023.

Selon le contenu de l'arrêt ministériel n 37 du 14 avril 2022, qui fixe les filières de l'enseignement secondaire général et technologique, la création de cette filière vise à «développer et à encadrer les talents artistiques des élèves, à leur faire acquérir une culture qui leur permettra de comprendre les dimensions culturelles, historiques et esthétiques des créations artistiques, et à promouvoir la dimension artistique en lui donnant une place dans le système éducatif algérien».

M. D.

Publicité



ELECTIONS MUNICIPALES À BÉJAÏA

12 listes partisanes et indépendantes admises

Ce sont 12 listes électorales sur les 13 réceptionnées par l'instance nationale indépendante des élections (ANIE) avant le 25 aout dernier qui ont été validées après étude des dossiers en prévision des élections municipales partielles qui se tiendront le 15 octobre prochain.

Selon le président de l'ANIE M. Mouloud Bougrida qui s'exprimait il y a trois jours sur la Radio, «12 sur les 13 listes électorales confectionnées par des partis et des indépendants réceptionnées par l'instance locale ont été acceptées après étude». Ce sont en effet, 04 listes partisanes dont 02 élaborées par le FLN, 01 par le FFS et 01 autre par le RND ainsi que 08 autres listes indépendantes réparties sur les quatre communes ou aura lieu le scrutin partiel.

C'est ainsi que l'ANIE a validé 02 listes partisanes préparé par le FLN et le RND et 02 autres listes indépendantes dénommées «La voix des hommes libres Soummam» et «Assirem (Espoir) Akbou», en faveur de la commune d'Akbou, 02 listes indépendantes de municipalité de Feraoune intitulées : Union et Assirem (Espoir), 02 listes à Toudja : 01 confectionnée par le FLN et 01 autre indépendante intitulée «Jeunesse pour le développement et le changement». Enfin, 04 listes électorales seront lice à M'Cisna : 01 liste élaborée par le FFS et trois 03 autres listes indépendantes intitulées «Yulli Was» (l'Aube), «Assirem» (Espoir) et «Jeunesse pour le changement». Notons que la compagne électorale aura dans els autre communes concernées du 22 septembre au 11 octobre prochain.

Les partis politiques et les listes indépendantes en lice devraient défendre leurs idées et leurs programmes pour arracher le maximum de sièges dont 23 sièges à Akbou, 15 à Feraoune et 13 fauteuils dans les municipalités de Toudja et M'cisna.

N. Bensalem

Le Jeune Indépendant du 10/09/2022 / ANEP GR 0103